

Septembre
2020

Bulletin Municipal



Roche Infos

Mot du Maire



Chers Rochoises et Rochois,

Depuis plusieurs mois, les plaintes pour incivilités, vols, tapages nocturnes ... ne cessent de croître dans certains quartiers de la Commune, trop souvent commis par le même groupe de jeunes qui éprouvent un certain plaisir à provoquer notre société et ses citoyens. Malgré une action commune avec la gendarmerie, nous ne pourrons aboutir qu'avec l'aide et la participation des parents.

Equipée de drones, la gendarmerie, avec l'office français de la biodiversité et la municipalité, a organisé une journée de sensibilisation afin d'attirer l'attention et de sensibiliser les promeneurs sur les risques de noyades dans les rivières non surveillées qui sont interdites à la baignade, même en période estivale.

La Commune de Roche-lez-Beaupré a été le témoin d'un regrettable accident en aval du barrage ; en effet, un jeune homme de 28 ans, qui savait pourtant très bien nager, est mort noyé. Lors de cette journée, il a été constaté qu'un grand nombre de jeunes enfants, avec leurs parents, se baignaient dans le Doubs en toute insouciance.

Elle était prévue, et attendue, depuis plusieurs années. La piste cyclable qui relie la Commune de Roche à la Commune de Novillars a été réalisée pour la sécurité et le plaisir de l'ensemble des piétons et cyclistes qui empruntent régulièrement cet axe.

L'équipe municipale travaille et réfléchit maintenant sur un équipement de loisirs pour les familles à proximité du secteur du Bouillet.

La rentrée des classes s'est déroulé dans des conditions sanitaires très allégées par rapport à celles de juin-juillet.

Afin que les enseignants et les élèves soient accueillis dans les meilleures conditions possibles, 3 classes de primaire ont été repeintes pendant les vacances. Je souhaite que cette nouvelle année soit complète et que les élèves et leurs enseignants retrouvent un rythme confortable de travail.

A ce jour, la reprise des activités sportives et culturelles des différentes associations de notre commune sont en réflexion face aux gestes barrières toujours applicables ; restons prudents si nous voulons éviter un nouveau confinement.

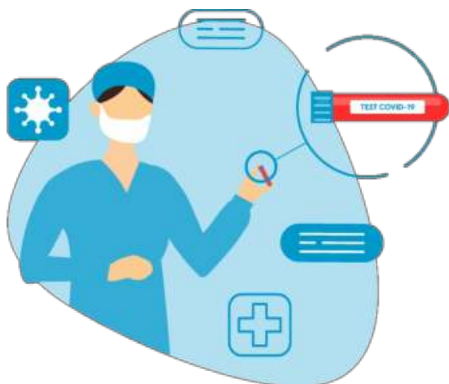
Nous éprouvons une grande fierté pour notre Commune : la Marseillaise a retenti le vendredi 21 août ! L'enfant du pays, Juliette LABOUS, est devenue championne de France cycliste épreuve contre la montre ; à seulement 21 ans, elle évolue dans la cour des grands. Un grand bravo à cette formidable athlète et à ses parents presque toujours à ses côtés dans ses déplacements. Juliette est devenue une globe-trotteuse avec son équipe Sunweb (Pays-Bas).

Je vous souhaite à tous une rentrée pleine de sérénité et de courage dans l'intérêt et pour l'économie de notre pays.

*Le Maire,
Jacques KRIEGER*

COVID-19 : faites-vous tester

Une opération de dépistage du COVID-19 aura lieu à Roche-lez-Beaupré le :



Samedi 19 Septembre 2020
de 9h à 13h
gratuit, sans rendez-vous
et ouvert à tous

Salle du Presbytère
3 Rue de la Cure à
ROCHE LEZ BEAUPRE.

Munissez-vous d'un masque et de votre
carte Vitale

Une équipe de professionnels sera présente sur place pour vous rappeler les mesures de prévention liées au COVID, vous accompagner dans les démarches pour bénéficier d'un test de dépistage gratuit.

L'action sera réalisée dans le respect des mesures sanitaires.

La circulation du virus est en forte progression, plus intense chez les jeunes adultes. L'augmentation du taux de positivité des tests se poursuit. Proposer un dépistage ouvert à tous en proximité permet de toucher un public qui n'aurait pas forcément ni spontanément, eu recours à un test. L'objectif de cette opération est d'informer le public, de le sensibiliser à se tester et de rappeler les recommandations.

Ce dépistage s'adresse prioritairement aux personnes de la classe d'âge 20-40 ans, mais aussi à tous les autres publics :

- Que vous ressentiez des symptômes même légers (toux, fièvre, mal de gorge, mal de tête, perte du goût et de l'odorat...)
- Que vous ayez été dans une situation à risque (lieux de convivialité, lieux festifs, réunions familiales...)
- Que vous ayez été en contact avec une personne malade du COVID
- Que vous soyez en contact avec une personne fragile (malade, âgée, handicapée).
- Que vous reveniez de zones où le virus circule activement

La pratique des tests contribue à casser les chaînes de contamination. Le respect des gestes barrière et le dépistage sont essentiels pour contenir l'épidémie.

COVID-19 : luttons ensemble

Depuis lundi 20 juillet, le masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières. Toute entorse au règlement peut être sanctionnée d'une amende de 135 euros.

Le port du masque chirurgical ou "grand public" (en tissu) était déjà obligatoire dans les transports en commun depuis le 11 mai. Il est désormais imposé à tout le monde dans les "magasins de vente, centres commerciaux, administrations, banques et marchés couverts". Ces établissements s'ajoutent à la liste des lieux où le port du masque était déjà prévu pour lutter contre le Covid-19 :

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, y compris les salles de spectacles et les cinémas.
- Restaurants et débits de boissons.
- Hôtels et pensions de famille.
- Salles de jeux.
- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centre de vacances, centres de loisirs sans hébergement.
- Bibliothèques, centres de documentation.
- Établissements de culte.
- Établissements sportifs couverts.
- Musées.
- Établissements de plein air.
- Chapiteaux, tentes et structures.
- Gares.
- Hôtels-restaurants d'altitude.
- Établissements flottants.
- Refuges de montagne.
- Magasins de vente, centres commerciaux.
- Administrations et banques.
- Marchés couverts.



Conseil Municipal du 30 juillet

Le Conseil Municipal a étudié le bilan du budget principal et des budgets annexes. Le résultat global de clôture est de 552 514 €. Les projets 2020 seront abordés par les élus lors d'une prochaine commission des finances.

La participation financière aux frais de fonctionnement des écoles est demandée aux communes de résidence des enfants non rochois scolarisés à Roche. Cette participation est obligatoire pour les communes non pourvues d'écoles ou dont les écoles ne permettent pas la scolarisation de tous les enfants soumis à l'obligation scolaire.

La participation pour frais de scolarité à compter du 01/01/2021 sera :

Pour un enfant scolarisé en primaire : 440 €

Pour un enfant scolarisé en maternelle : 890 €

Achat groupé de granules bois

La Commune chauffe 2 salles communales, 2 logements et les locaux de la cantine et du périscolaire avec une chaudière collective bois.

Les élus ont décidé d'adhérer à un groupement de commande pour obtenir un prix des granules moins onéreux .

Construction de cavurnes et colombarium au cimetière

Toutes les places disponibles dans les caveaux d'urnes et le colombarium ont été vendues. Le Conseil a décidé de reconstruire un colombarium de 18 cases et 21 caveaux d'urnes. La Sté Franzl est chargée des travaux.

Commission communale des impôts directs

32 personnes ont été désignées par le Conseil municipal pour constituer une liste préparatoire à la désignation de 8 membres titulaires et 8 suppléants par les services fiscaux. Cette commission donne un avis sur le classement fiscal des constructions nouvelles.

Travaux d'entretien des voiries

La société TAPONOT a été chargée de boucher les nids de poules sur l'ensemble des rues du village. Ces travaux doivent intervenir prochainement.

Aire de jeux du Bouillet : projet aménagement

Le Conseil a décidé de mettre en place une nouvelle aire de jeux dans le secteur du « Bouillet » où vivent de nombreuses familles avec enfants.

Plusieurs propositions sont parvenues en mairie, une commission va étudier l'implantation de ces nouveaux jeux. Des subventions sont demandées.

Délinquances juvéniles

Cet été 2020 connaît, une recrudescence des incivilités liées à la délinquance juvénile. Les familles, la Commune, les institutions sont concernées, mais les solutions ne sont pas simples.

Rentrée scolaire 2020

Les vacances d'été 2020 se terminent et c'est une nouvelle année scolaire qui débutera le mardi 1er septembre 2020 à 8h30.

Pour rappel, voici les horaires pour les élèves de primaire et de maternelle de Roche :

**lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**

L'UFCV, qui assure le périscolaire et la cantine, pourra aussi accueillir vos enfants le mercredi toute la journée (plus d'infos au 03.81.57.09.82).

Soutien scolaire

**Sonia Oumellouk - Professeure particulière - Roche-lez-Beaupré
07.87.01.67.62**

Je vous propose de me rencontrer afin de répondre à vos diverses questions et procéder aux inscriptions pour l'année 2020-2021.

Lors de ce moment nous pourrons échanger sur mes méthodes de travail et sur vos besoins.

Rendez-vous samedi 5 septembre 2020 de 10h à 12h

*Salle Courbet - Au dessus de la bibliothèque
5 rue des Écoles - 25220 Roche-lez-Beaupré.*



Crèche intercommunale : les P'tits Loups

Ouverte depuis février 2014, la crèche intercommunale "Les P'tits Loups" dispose de 30 places pour des enfants âgés de 8 semaines à 5 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h45. La crèche accueille actuellement 76 enfants en proposant des accueils réguliers ou occasionnels.

Les enfants se voient proposer chaque jour différentes activités : craies sur ardoises, peinture "debout", pâte à modeler, éveil musical, dessin collectif, motricité, jeux libres (construction, dînette...)...

Contact

Directrice : Charline DUBILLARD - 03.81.87.02.87
Adresse : 3 rue des Vallières Sud - 25220 Chalezeule



Horaires de bus

Pour les élèves du collège Clairs-Soleil, lignes Diabolo 311 et 312 :

Horaires aller - du lundi au vendredi (ligne 311) :

- Roche-lez-Beaupré / Carrefour Vaufrissons	08h03
- Roche-lez-Beaupré / Gare	08h05
- Besançon / Collège Clairs-Soleil	08h15

Horaires aller - du lundi au vendredi (ligne 312) :

- Roche-lez-Beaupré / Centre commercial	07h54
- Roche-lez-Beaupré / Cimetière	07h57
- Roche-lez-Beaupré / Place	08h00
- Besançon / Collège Clairs-Soleil	08h15

Horaires retour (ligne 311)

	mer	lun-mar-jeu-ven
- Besançon / Collège Clairs-Soleil	11h45 et 12h40	16h15 et 17h15
- RLB / Centre commercial	11h55 et 12h50	16h25 et 17h25
- RLB / Cimetière	11h57 et 12h52	16h27 et 17h27
- RLB / Place	11h59 et 12h54	16h29 et 17h29
- RLB / Gare	12h01 et 12h56	16h31 et 17h31
- RLB / Carrefour Vaufrissons	12h03 et 12h58	16h33 et 17h33

Pour les élèves du lycée, ligne Diabolo 301 :

Horaires aller - du lundi au vendredi :

- Besançon / Pôle Orchamps	07h25
- Besançon / Pergaud	07h27
- Besançon / Victor Gallois (St Jean)	07h29
- Besançon / Beauquier (Montjoux)	07h35
- Besançon / Notre-Dame	07h40
- Besançon / Jules Haag	07h50

Horaires retour :

	mer	lun-mar-jeu-ven
- Besançon / Jules Haag	12h05	18h05
- Besançon / Notre-Dame	12h15	18h15
- Besançon / Beauquier (Montjoux)	12h20	18h20
- Besançon / Victor Gallois (St Jean)	12h26	18h26
- Besançon / Pergaud	12h28	18h28



Les lignes 73 et 74 seront toujours là pour faire la liaison entre Roche-lez-Beaupré et Besançon / Pôle Orchamps.

Sachez que ces lignes Diabolo, bien qu'ayant une vocation scolaire, sont accessibles à tous.

Plus d'infos sur internet à l'adresse www.ginko.voyage ou par téléphone au 03.70.27.71.60.

Ecole de musique

Pour les grands ou les petits, musique classique ou actuelle, en solo ou en orchestre.... en septembre les écoles de musique du Grand Besançon font leur rentrée !

Cette année encore, des cours seront donnés à la salle Rouget-de-Lisle (au-dessus de la bibliothèque) de Roche-lez-Beaupré, le jeudi après-midi de 16h45 à 18h45.

Permanences : renseignements et inscriptions

- mairie de Marchaux-Chaufontaine : lundi 7 septembre de 17h30 à 18h30 ;
- mairie de Novillars : mercredi 9 septembre de 17h30 à 18h30 ;
- école d'Amagney : vendredi 11 septembre de 17h30 à 18h30 ;

Contacts

Muriel CUENOT - Responsable de l'école de musique et danse

Mail : musiqueetdanse.mjcpalente@gmail.com

Tél : 06.09.48.66.25 / 03.81.80.81.50

Sandrine KOHLER - Coordinatrice Est bisontin

Mail : sandrinekohler16@gmail.com

Tél : 06.86.82.45.94

Plus d'infos sur www.mjc-palente.fr

SAISON 2020 - 2021

MJC Palente Besançon l'école de musique de la MJC Palente

© Pierre-Etienne

Professeurs :

- Benoît BILLARD : Chant
- Jacques CHOPARD : Piano, Formation musicale 2^e cycle
- Frédéric CHRIST : Piano
- Solenn CHERVAL : Clarinette, Formation musicale 1^{er} cycle
- Muriel CUENOT : Responsable de l'école de musique
- Etienne DEMANGE : Batterie
- Aurélien DUDON : Basse, guitare
- Rosemary GROSJEAN : Clarinette, Formation musicale Est bisontin
- Olga HUNZINGER : Violon
- Sandrine KOHLER : Accordéon chromatique, Coordinatrice Est bisontin
- Gilles MICHAUD-BONNET : Flûte traversière, saxophone
- Isa PARREAUX : Accordéon diatonique
- Martine BIDOUX : Piano
- Jean-Baptiste THOMAS : Iron-bone, Cox, trompette, Formation musicale Est bisontin

Logo : MJC Palente Besançon

Logo : Association de Musique de la Région de Besançon

Logement communal à louer

Adresse : 10 rue des Ecoles, 1er étage

Type : T4

Surface : 91 m²

Loyer : 505 €

Chauffage : gaz - collectif avec répartiteurs individuels

Charges : environ 60 € pour le chauffage

Libre le 1er novembre 2020

Contact : Mairie au 03.81.60.52.99



Intermed



Acteur local reconnu, Intermed est une association déclarée comme organisme de service à la personne.

Pour un demandeur d'emploi, franchir la porte d'Intermed, c'est choisir de s'engager dans une démarche active de recherche d'emploi. Une équipe d'accompagnants spécialisés vous accueille et vous aide à définir votre projet professionnel en réalisant une évaluation précise de vos capacités et de vos compétences.

Comment s'inscrire ?

1- Lors de votre venue à Intermed, on remplira avec vous une fiche de renseignements. Présentez-vous muni d'un CV et de tout justificatif de situation que vous jugez utile.

Pour les personnes habitant en dehors de Besançon, des permanences de proximité sont à votre disposition. Merci de bien vouloir prendre rendez-vous au 03.81.81.54.79. Permanences à Roche-lez-Beaupré, à la Mairie, le matin :

- Mercredi 7 octobre
- Mercredi 2 décembre



Les mesures sanitaires seront respectées par les accompagnants socio-professionnels qui assurent ces permanences.

2- Si votre demande est retenue, Intermed vous invite à une réunion d'information collective : fonctionnement d'Intermed, votre statut de salarié, la relation avec le client...

3- Vous acceptez de vous engager avec Intermed ? Un premier rendez-vous individuel est alors fixé avec votre accompagnant pour aborder votre rôle dans les détails : types de missions, relation employeur/client, contrats de travail... et travailler votre projet.

Peut-on vendre ou acheter un véhicule qui ne peut plus rouler ?

Non, depuis 2009, un véhicule soumis au contrôle technique, qui n'est plus en état de rouler, ne peut pas être vendu à un particulier, même en pièces détachées. Il ne peut être vendu qu'à un professionnel de l'automobile.

Il ne peut plus y avoir de mention « véhicule non-roulant » sur le procès-verbal du contrôle technique. Et une carte grise portant la mention « véhicule non-roulant » ne peut pas être délivrée.



Vous pouvez toutefois conserver chez vous un véhicule qui ne peut plus rouler :

- si vous souhaitez récupérer et réutiliser certaines pièces du véhicule pour un usage strictement personnel,
- si vous voulez transformer, réparer, ou réhabiliter ce véhicule pour un usage strictement personnel.

Vous devez, dans ces cas, faire une déclaration de retrait de circulation.

Si vous souhaitez vous débarrasser du véhicule, vous devez obligatoirement le remettre à un centre VHU (Véhicule Hors d'Usage) agréé s'il s'agit d'une voiture particulière, une camionnette ou un cyclomoteur à 3 roues. Mais attention, pour être accepté gratuitement par ces professionnels, le véhicule ne doit pas être dépourvu de ses composants essentiels (groupe motopropulseur, pot catalytique pour les véhicules qui en étaient équipés lors de leur mise sur le marché et carrosserie). De plus, il ne doit pas contenir des déchets ou équipements non homologués qui lui ont été ajoutés.

En cas de cession pour destruction (ou non) à un professionnel de l'automobile, il faut remplir le certificat de cession du véhicule.



Attention : l'abandon d'un véhicule est passible d'une amende pouvant aller de 1 500 € (pour une personne physique) à 15 000 € (pour une personne morale en cas de récidive).

Des Rochois inconnus...

Vous ne recevez pas régulièrement le bulletin municipal "Roche Infos" ? Vous n'avez pas reçu la proposition d'acquérir la Carte Avantages jeunes ? Vous n'avez pas reçu de masques ? Vous ne recevez pas la proposition de participer au repas des Aînés ou de choisir le colis offert par la municipalité ? C'est possible.

Sachez que des bénévoles parcourent souvent les rues du village pour effectuer ces distributions, acceptent de donner de leur temps mais que parfois (hélas trop souvent !) ils ne savent pas où mettre les courriers nominatifs. **Absence totale de noms sur les boîtes aux lettres ou de certains enfants dans le cas des familles recomposées**, caractères effacés par les intempéries et le soleil, pas de numéro sur les maisons ou les clôtures : c'est parfois un véritable parcours du combattant pour les distributeurs ! Surtout lorsqu'il faut se faufiler derrière une maison et/ou sous un escalier pour découvrir, avec soulagement, une boîte bien abritée.



Alors, pour vous éviter d'avoir à vous déplacer à la Mairie pour récupérer les courriers qui n'ont pu être distribués faute d'indications lisibles, complètes ou d'indications tout court, **prenez le temps de porter sur votre boîte aux lettres les renseignements nécessaires pour une bonne et rapide réception.**



Sachez que la face inférieure de votre boîte aux lettres doit se situer à au moins 1 mètre du sol, tandis que la face supérieure sera positionnée à moins d'1,50 m. Pas question d'obliger votre facteur ou autres coursiers à réaliser des acrobaties pour déposer une lettre ! De même, **il est obligatoire d'installer la boîte aux lettres de façon accessible, en limite de propriété et correctement éclairée. Les noms de tous les occupants du logement doivent naturellement figurer sur l'étiquette.**

De même, pour chaque distribution nominative (distribution de masques, coupon pour la carte jeune, coupon pour le colis/repas des aînées...), les listes de destinataires sont faites à partir de notre base informatique.

C'est pourquoi il est important, quand vous arrivez dans la commune, de venir en mairie vous présenter, vous et votre famille.

De même, lorsque vous déménagez, que vous quittez la commune ou pas, merci de nous faire part de votre changement d'adresse.

Une visite : du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Un mail : mairie@roche-lez-beaupre.fr

Un appel téléphonique : 03.81.60.52.99



Juliette Labous

Vendredi 21 août 2020, Juliette Labous (Sunweb), jeune rochoise de 21 ans, a décroché le titre de championne de France du contre-la-montre, à Grand-Champ dans le Morbihan, en battant d'un rien Audrey Cordon-Ragot, la tenante du titre.

Ancienne championne de France du contre-la-montre chez les juniors (2016) et chez les espoirs (2018), Juliette Labous, spécialiste de l'effort solitaire, a bouclé les 28,4 kilomètres du tracé en 41 minutes et 13 secondes, ce qui lui permet de dominer Audrey Cordon-Ragot, quadruple lauréate de l'épreuve (2015, 2016, 2017, 2018).



Lundi 24 août, elle a pris le départ du contre-la-montre, en championnat d'Europe Elites Femmes. Elle a fini brillamment sa course en 6e position, après plus de 35 minutes d'effort.

Carte Avantages Jeunes



Pour les jeunes rochois qui l'ont commandées, les cartes jeunes ont été distribuées le samedi 29 août à la mairie.

Si toutefois, pour une raison ou une autre, vous n'avez pas retiré votre carte, vous êtes invité à venir la récupérer au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

Pour celles et ceux qui n'ont pas commandé la carte avantages jeunes via la Mairie, vous avez toujours la possibilité de l'acheter dans un bureau de tabac ou au CRIJ de Bourgogne Franche-Comté (27 rue de la République - 25000 Besançon) ou en ligne à l'adresse suivante : avantagesjeunes.com.

État Civil

Naissances

Naomi BOUSSARD le 25 juin 2020
Ilyès BERKANE le 27 juin 2020
Harmony SMAGGHE le 11 juillet 2020
Jules FERNANDES-GILLIER le 24 juillet 2020



Toutes nos félicitations aux parents !

Décès

Monique ALCON le 21 juin 2020 à 94 ans
Marie-Louise BESSON le 5 juillet 2020 à 92 ans
Jean-Marie GROS le 19 juillet 2020 à 74 ans



Nos pensées accompagnent leurs familles.

Elite Karaté Rochois

Karaté :

Le mercredi de 14h à 15h : enfants de 5 à 9 ans.
Le mercredi de 15h à 16h30 : enfants à partir de 10 ans.
Le samedi de 15h à 18h : tous les enfants.

Training karaté défense :

Le mercredi de 20h30 à 22h : à partir de 16 ans.

Renseignements :

Laurence au 06.61.39.06.77
elitekaraterochois@gmail.com

Dojo SIVU
Chemin au-dessus des Roches
25220 Roche-lez-Beaupré/Novillars



Les dates de reprise seront communiquées ultérieurement suivant les conditions sanitaires.

ACERN



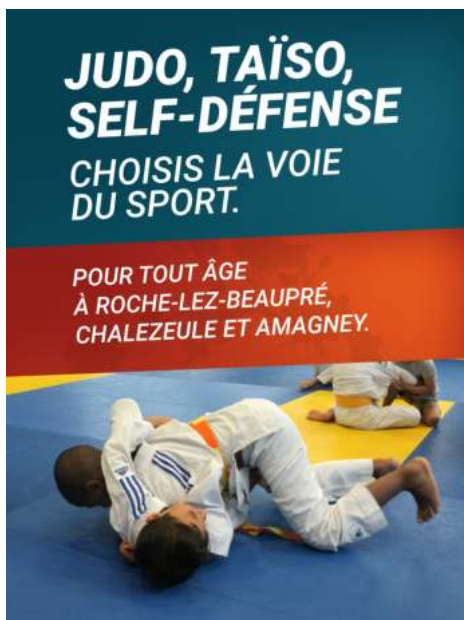
Les chasseurs de l'ACERN ont construit et mis en place plusieurs miradors dans les bois de la Commune.

Les miradors ont principalement pour but de permettre des chasses collectives avec de meilleures conditions de sécurité.

Le tir depuis un mirador est plus sécurisant, il forme un angle moins aigu avec le sol, il est donc plus fichant et présente moins de risques de ricochet.

Depuis le 12 août, Jacques GIRARDIN, Novillarois, est Président de l'ACERN et Ghislain DOMONT est à présent vice-Président.

AJBE : Judo



Bibliothèque



La bibliothèque reprend ses horaires habituels dès le mercredi 2 septembre 2020.

Le lundi de 15h45 à 18h30
Le mercredi de 15h45 à 18h30
Le samedi de 11h à 12h

Le port du masque et le lavage des mains sont obligatoires

Venez vous inscrire !

- enfants rochois ou scolarisés à Roche de moins de 18 ans : gratuit
- adultes rochois : 12 € (par an et par famille)
- adultes non rochois : 14 € (par an et par famille)

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile : facture EDF, Gaz, ordures ménagères...

Dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire liée à la COVID 19, le club lecture et l'atelier écriture ne pourront reprendre dans les conditions habituelles mais **le club lecture reste actif sur notre blog.**

Vous souhaitez apporter votre contribution à ce club ?

Envoyez le résumé ou la critique d'un livre que vous voulez partager à annie.david26@orange.fr

Besoin d'informations pratiques, de la liste des nouveautés, d'idées de lecture ? Consultez notre blog : [bibliothequeroche.overblog](https://bibliothequeroche.overblog.com)

FamiDost

L'association propose pour la saison 2020-2021 :
3 activités au SIVU (à partir de 16 ans)

1. Fitness (cours collectifs) : lundis 9h30 - 11h.
2. Folk et Bachata : vendredis 20h - 21h30
3. Préparation de spectacles avec des passionnés de danses (horaires à définir)



Contact : Monsieur KOVANCI - 06 60 98 62 40

FamiDost

Histoire de Roche

Les entreprises rochoises d'autrefois (suite)

Par Philippe Coutin



La Coop en 1955 ...

... et en 2015



A suivre ...

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER
Conception et rédaction : Nadine COILLOT, Jacqueline COUTIN,
Philippe COUTIN, Martine HATT, Pauline LIGIER
Impression ESTIMPRIM - Besançon
mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr